

AVIS PUBLIC



Avis est par la présente donné que : Les frais aéronautiques à YUL, l'aéroport international Montréal-Trudeau et YMX, l'aérocité internationale de Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Redevance d'atterrissage 2,5%

Redevance générale d'aérogare 2,5%

Cette méthodologie a été entérinée par le comité consultatif des compagnies aériennes et a comme objectif de récupérer la juste part des coûts engendrés par chacun des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal.
Ce vendredi 1^{er} novembre 2019.

Sylvain Choinière

Vice-président, Affaires juridiques
et secrétaire corporatif



Aéroports
de **Montréal**